



HAL
open science

L'écologisation, nouveau registre de légitimation ou mise à l'épreuve de l'ordre territorial ?

Vincent Banos, Anne Gassiat, Sabine Girard, Alain Gueringer, Baptiste Etbx Hautdidier, Marie M. Houdart, Sophie Le Floch, Françoise Vernier

► To cite this version:

Vincent Banos, Anne Gassiat, Sabine Girard, Alain Gueringer, Baptiste Etbx Hautdidier, et al.. L'écologisation, nouveau registre de légitimation ou mise à l'épreuve de l'ordre territorial ?. CIST2016 - En quête de territoire(s) ?, Collège international des sciences du territoire (CIST), Mar 2016, Grenoble, France. pp.35-40. hal-01353630

HAL Id: hal-01353630

<https://hal.science/hal-01353630v1>

Submitted on 12 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'écologisation, nouveau registre de légitimation ou mise à l'épreuve de l'ordre territorial ?

AUTEUR-E-S

Vincent BANOS, ETBX, Cestas (France)
Anne GASSIAT, ETBX, Cestas (France)
Sabine GIRARD, DTGR Grenoble (France)
Alain GUERINGER, METAFORT Clermont-Ferrand (France)
Baptiste HAUTDIDIER, ETBX, Cestas (France)
Marie HOUDART, METAFORT Clermont-Ferrand (France)
Sophie LE FLOCH, METAFORT Clermont-Ferrand (France)
Françoise VERNIER, ETBX, Cestas (France)

RÉSUMÉ

Nous proposons de contribuer à la discussion de l'hypothèse selon laquelle l'écologisation (re)territorialiserait (Mormont, 2009) en mobilisant une diversité de travaux empiriques portant sur des actions environnementales. À partir de cas d'études qui renvoient à des espaces géographiques et à des temporalités différentes, et qui concernent une diversité d'objets (eau, biodiversité, paysages...), nous mettons en évidence plusieurs cas de figure : des processus d'écologisation peuvent se révéler a-territoriaux, servir d'alibi à l'émergence de nouveaux territoires, ou bousculer l'ordre territorial. Les processus d'écologisation constituent un prisme intéressant pour esquisser trois pistes analytiques concernant les ressorts de la territorialisation et la place que peut y tenir la demande de territoire : celles de la temporalité, de la gouvernance et de la mise en visibilité des objets spatiaux.

MOTS CLÉS

Écologisation, territorialisation, analyse critique, dispositifs environnementaux

ABSTRACT

This communication aims to discuss the assumption that current "greening" processes (i.e. ecologisation) act as opportunities for a renewal of territorial thought (i.e. re-territorialisation) (Mormont, 2009). We therefore draw on a set of empirical studies related to environmental actions taking place in different geographical spaces and temporalities and dealing with a diversity of objects (water, biodiversity, landscapes...). We identify several scenarios: some ecologisation processes may be a-territorial, some may be used as alibi to the construction of new territories, and some may affect the "territorial order". Ecologisation processes prove to be an interesting case to identify three lines of enquiry on the drivers of territorialisation (and in particular on the role of the social demand for territories): temporality, governance, visibility of spatial objects.

KEYWORDS

Ecologisation, Territorialisation, Critical approach, Environmental policies

INTRODUCTION

L'hypothèse d'une convergence grandissante entre les processus d'écologisation et de territorialisation, traversés par le souci d'une « adaptation à la géographie des problèmes et des fonctionnements de la société », est de plus en plus discutée (Mormont, 2009).

Nous souhaitons alimenter cette réflexion en mettant en perspective des travaux de recherche empirique couvrant une diversité d'espaces-temps et d'objets (eau, biodiversité, paysages...). Considérant l'écologisation comme un processus normatif qui, au-delà de l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques, engage une inflexion environnementale portée par une multiplicité d'acteurs (Ginelli, 2015), nous questionnons l'articulation des processus d'écologisation et de territorialisation (E&T) : l'écologisation est-elle un nouveau registre de légitimation ou une mise à l'épreuve de l'ordre territorial ? La demande d'environnement renouvelle-t-elle la demande de territoire ?

1. L'ÉCOLOGISATION A-TERRITORIALE ?

Les recherches portant sur la mise en œuvre de la politique agro-environnementale font émerger un véritable paradoxe : d'un côté des actions qui ne territorialisent pas malgré la promesse de leur intitulé et de l'autre des actions considérées comme non territorialisées mais pour lesquelles des acteurs revendiquent une inscription locale spécifique.

L'étude de trois projets Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) à enjeu « eau » en Dordogne et Charente montre ainsi que le sens donné à la territorialisation par les institutionnels en charge de la mise en œuvre des MAET et par les agriculteurs les contractualisant est relativement éloigné (Gassiat et Zahm, 2013). Pour les premiers, le territoire se réduit à des zonages issus de diagnostics mettant en relation pratiques agricoles et sensibilité des captages d'eau potable aux pollutions diffuses (captages Grenelle). Ces zonages délimités sont repris par des opérateurs locaux chargés de co-construire un projet MAET. Cette course aux zonages complexifie l'action publique, la rendant moins visible. Cette forme de territorialisation des MAET peine à être reconnue par les agriculteurs du périmètre, tout en contribuant potentiellement à démotiver les voisins déjà engagés dans une dynamique agro-environnementale. Parallèlement à ces mesures dites territorialisées, la politique agro-environnementale maintient des actions nationales, comme la conversion en agriculture biologique. Le programme Ambition bio 2017 vise, d'ici fin 2017, le doublement de la part des surfaces de cette agriculture, faible en intrants mais peu représentée (4 % de la superficie agricole utilisée). Mais, alors que certains professionnels demandent un ciblage sur des zones où le contexte territorial serait favorable aux conversions (présence d'autres agriculteurs bio, de référentiels techniques, de filières structurées...), les choix institutionnels intègrent d'autres logiques (justification en termes d'efficience, de réduction budgétaire...). On observe là une écologisation qui, malgré le volontarisme politique affiché, peine à être un vecteur efficace de territorialisation.

2. L'ÉCOLOGISATION « ALIBI »

Loin de toujours ignorer l'ordre territorial, l'écologisation peut servir à alimenter et renouveler certains mécanismes bien connus de *la petite fabrique des territoires*, selon une instrumentalisation plus ou moins marquée.

L'essor conjugué des enjeux écologiques et de la décentralisation a ainsi remis à l'ordre du jour le recours aux « artefacts naturels » (fleuves, montagnes, océans...). Par la cohérence « naturelle » de leurs découpages, des dispositifs tels que les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) offrent tout à la fois des arguments difficilement discutables et dissimulent, sous une apparente évidence, des enjeux politiques moins affichés. Parfois, comme dans la Drôme, cette forme d'instrumentalisation peut même être

mobilisée par les communes ou les intercommunalités afin d'affirmer leur propre « projet de territoire » face aux « territoires de projets » que tentent d'imposer les régions, l'État ou l'Union européenne (Girard, 2014). À cet égard, le cas des « pays » est exemplaire. L'écologisation peut apporter une aide précieuse à ces entités confrontées à la nécessité de rapidement « faire territoire » sans, pour cela, bénéficier des répétitions silencieuses du temps. Ainsi le pays du Grand Bergeracois, « mal né » car davantage conçu comme un espace de transition, étroitement surveillé par le département et prisonnier de nombreuses rivalités politiques, s'est immédiatement focalisé sur la rénovation de son patrimoine architectural et la promotion de ses milieux naturels, notamment celui de la rivière Dordogne (Banos, 2006). Ces registres d'intervention sont d'autant plus prisés qu'ils permettraient d'impliquer et de fédérer des populations attachées à la qualité de leurs espaces de vie (Micoud, 2000). Mais cette instrumentalisation tend à ramener l'environnement à une nature emblématique dont la principale efficacité réside dans des images qu'elle peut offrir au regard extérieur, celui du touriste (Alphandéry et Pinton, 1998).

L'instrumentalisation de l'écologisation au service de l'ordre territorial n'est pas toujours aussi évidente. Elle s'inscrit parfois dans une logique d'opportunité survenant après la lente mise en lumière des qualités environnementales d'un espace longtemps resté à l'écart d'interventions publiques, comme le montre le cas du marais breton de Loire-Atlantique (Le Floch et Candau, 2001) : une opération groupée d'aménagement foncier en fait ressortir les qualités environnementales comme des handicaps naturels qu'il convient de compenser financièrement. Lui succède une OLAE (opération locale agri-environnementale) qui met en avant le caractère « écologique » des pratiques de gestion des niveaux d'eau et d'élevage bovin extensif. Sur cette base, l'idée qu'un projet de territoire est possible émerge à l'échelle d'une commune. Ce projet introduisant de nouvelles qualités environnementales (barrières, petit patrimoine hydraulique) suit une stratégie de promotion touristique. Simultanément des regards exogènes, s'exerçant « de la mer vers la terre »¹ font du marais breton un *arrière-pays*, tant sur le plan hydrologique que touristique.

L'écologisation peut donc être un vecteur efficace de territorialisation, au risque cependant d'être privée de sens et simplement récupérée à des fins politiques ou de marketing territorial.

3. QUAND L'ÉCOLOGISATION REMODÈLE L'ORDRE TERRITORIAL

Au-delà de l'instrumentalisation, l'écologisation semble également contribuer à renouveler les modèles territoriaux. Là encore des gradients ont été observés.

Ce processus peut être porté par des acteurs institutionnels, comme dans le cas de la rivière Drôme, objet du premier SAGE en France. En favorisant la transversalité entre secteurs d'activité et la solidarité amont-aval, l'approche de gestion intégrée de bassin versant a permis de repenser les échelles, les périmètres et les orientations de la politique de développement local. Les actions mises en place dans le cadre du processus de concertation et leurs effets (restauration de la qualité baignade de la rivière, écosystèmes aquatiques préservés et mis en valeur) ont permis de révéler et d'activer de nouvelles « ressources territoriales ». Ces dernières ont été saisies à la fois par les gestionnaires locaux pour construire un nouveau projet de développement à l'échelle de la vallée (projet Biovallée,

1 Pour reprendre l'expression du directeur du service Environnement du conseil général de Loire-Atlantique.

Grand Projet Rhône-Alpes, 2011) et par les élus, les entreprises et la société civile, réunis dans l'association Biovallée qui vise la gestion de la marque déposée du même nom.

Dans d'autre cas, l'articulation E&T est issue d'une stratégie émanant d'acteurs économiques locaux. Dans le Livradois-Forez, pour valoriser deux fromages sous appellation d'origine protégée (AOP), une démarche de certification de type « filière qualité » a été mise en place par une enseigne de la grande distribution, impliquant une laiterie et des éleveurs (Baritoux et Houdart, 2015). Ces derniers doivent respecter un cahier des charges relatif, notamment, à l'alimentation des vaches laitières, composée de fourrages secs et d'herbe, dans le respect de l'environnement. Cette démarche a participé à faire d'une pratique jusque-là jugée rétrograde (le « tout foin ») un élément à la fois distinctif du territoire et performant en matière de système d'élevage ; ce modèle est désormais soutenu par le parc naturel régional. De surcroît, le processus par lequel sont passés certains éleveurs pour être convaincus de la faisabilité et de la rentabilité de cette pratique (étapes de rejet, polémique puis diffusion) a participé à la mise en place de réseaux de dialogue dépassant largement le cadre des éleveurs intégrés dans la démarche, renforçant ainsi la cohésion et l'activation de ce que l'on peut considérer comme un groupe professionnel local.

Le parc national (PN), emblématique « territoire de conservation » s'il en est, pourrait apparaître comme une expression privilégiée de la façon dont l'écologisation ferait émerger des territorialités innovantes. Sa réforme (2006) favorise, *via* la mise en œuvre d'une charte, des principes de participation et la prise en compte de la démocratie locale : au sein d'une *aire optimale d'adhésion*, les conseils municipaux peuvent décider de rejoindre ou de quitter le processus sur un rythme triennal, faisant ainsi potentiellement évoluer l'*aire d'adhésion du parc national* proprement dite. Une analyse spatiale du processus achevé pour huit parcs montre que les refus ne se distribuent pas majoritairement en fonction de la proximité au cœur de parc, selon le motif d'anneau de Saturne initialement évoqué par le directeur du parc des Cévennes (Alban et Hubert, 2013). Ils intègrent des structures plus disparates d'opportunités et d'héritages : influence ou possibilité de développement d'une économie de station, opposition frontale au parc comme incarnation de l'État jacobin... Le pari d'une volatilité des zonages comme garante de l'émergence d'une E&T réussie reste donc ici largement incertain.

CONCLUSION

En empruntant diverses voies et formes d'inscriptions territoriales, l'écologisation constitue un prisme intéressant pour revisiter les ressorts de la territorialisation et de la demande dont elle fait l'objet. Trois pistes analytiques nous semblent ainsi se dégager.

Tout d'abord, nos différentes recherches invitent à questionner les présupposés de la dimension temporelle. Au regard des mécanismes de la fabrique territoriale, on pourrait en effet considérer que l'inscription dans la durée des actions et dispositifs s'accompagne d'une progressive territorialisation de l'écologisation. Or, nous constatons que le temps n'est pas nécessairement un facteur favorable. Cela peut être tout à la fois révélateur d'un défaut persistant d'ajustement à la demande locale ou souligner une difficulté de continuité dans la mise en œuvre de dispositifs successifs (MAET Dordogne-Charente, PN réformé). Cela témoigne également d'une écologisation souvent prise au piège de la prégnance et des ambiguïtés de « l'impératif territorial ». Ainsi, alors que dans les années 1990, la prise en compte de l'environnement dans les actions publiques semblait pouvoir

accompagner la décentralisation par l'émergence de formes territoriales innovantes (OLAE Marais breton, SAGE Drôme), il semble que l'ordre territorial l'ait progressivement emporté, réduisant souvent l'écologisation à une logique de marketing territorial censée répondre à une demande non exprimée des habitants ou des touristes (pays Grand Bergeracois, projet touristique Marais breton).

On pourrait également penser que l'écologisation peine à re-territorialiser lorsqu'elle reste enfermée dans des dispositifs d'actions publiques (MAET Dordogne-Charente). Mais, là encore, nos travaux tendent à démontrer que cette ligne de fracture entre politiques publiques et actions collectives est quelque peu réductrice. En favorisant l'implication et la synergie d'une diversité d'acteurs, l'écologisation semble parfois propice à l'émergence d'une forme de gouvernance territoriale (AOP Livradois-Forez). Mais ces dynamiques *bottom-up* ne sont pas exemptes de rapports de pouvoir et de processus de confiscation/privatisation pouvant conduire à une reproduction de l'ordre établi (SAGE Drôme, pays Grand Bergeracois). Inversement, certaines opérations *top-down* (OLAE Marais breton, SAGE Drôme) montrent qu'un certain partage du pouvoir peut faire émerger du territoire – à la condition toutefois que ce dernier ait une préexistence minimum. Cette porosité tend à confirmer que l'écologisation bouscule les ressorts de la territorialisation en invitant à repenser la construction de savoirs partagés mis au service d'objectifs renouvelés et allant au-delà de l'imposition de savoirs exogènes, commandés par une volonté de maîtrise et de rationalisation accrue (Mormont, 2009).

Enfin, l'écologisation attire l'attention sur la capacité différenciée des objets à être mis en visibilité et à s'inscrire dans un processus de territorialisation. Cette « emprise territoriale » différenciée dépendrait notamment du degré de technicité de l'objet, de son étendue spatiale, du nombre d'acteurs impliqués et des qualités qui lui sont attribuées, plus ou moins valorisantes. Ainsi, des captages d'eau potable, très techniques, circonscrits, emprisonnés dans des logiques sectorielles et porteurs d'une qualification dévalorisante, paraissent peu propices à une logique de territorialisation (MAET), même si ces objets sont identifiés comme des ressources menacées. *A contrario*, lorsque les objets réussissent à mobiliser une multiplicité d'acteurs en s'inscrivant dans des logiques valorisantes de patrimonialisation, l'articulation des dimensions écologiques et territoriales peut être facilitée (SAGE Drôme). Comme la rivière Drôme, l'herbe (AOP Livradois-Forez) prend du sens « territorial » et constitue une ressource patrimonialisée qui s'inscrit durablement dans l'histoire de la zone et de la prédominance d'une activité d'élevage extensif, basée sur l'herbe.

Tout en étant bien propice à une reterritorialisation des activités, l'écologisation peine donc encore à renouveler l'ordre territorial. Le paradoxe est que cette difficulté persistante à imaginer de nouvelles modalités d'actions territoriales pourrait contribuer à une forme d'autonomisation des enjeux écologiques, tout en incitant parallèlement à la production d'univers territoriaux a-écologiques. Ces risques renforcent la nécessité de porter une attention croissante aux formes de co-construction permettant la rencontre entre objectifs d'action et attentes relatifs aux territoires.

RÉFÉRENCES

- Alban N., Hubert G., 2013, « Le modèle des parcs nationaux à l'épreuve du territoire », *VertigO*, 13(2).
Alphandéry P., Pinton F., 1998, « Le pays, territoire de l'environnement ? La protection de la nature en Puyssaye », *Sciences de la société*, n° 45, pp. 119-138.

Banos V., 2006, « Le territoire, "bien commun" ou espace de mise en commun ? Exemple du recours à l'imaginaire environnemental dans la formation du Pays du Grand Bergeracois », in Viala L., Villepontoux S. (dir.), *Imaginaire, Territoires, Société, contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale*, Montpellier, Territoires en mutation, 459-470.

Baritoux V., Houdart M., 2015, « Relations fournisseurs-grande distribution dans les filières agroalimentaires. Une analyse de la trajectoire d'une démarche de type "filère qualité" », *Économie rurale*, 346, pp. 15-30.

Gassiat A., Zahm F., 2013, « Améliorer la qualité de l'eau : quelle territorialisation ? Exemple des MAE à "enjeu eau" », *Économie rurale*, 333, pp. 85-104.

Ginelli, L., 2015, "Nature leisure activities put to the environmental test: A pragmatic, sociological approach", in Dissart J.-C., Déhez J., Marsat J.-B. (dir.), *Tourism, Recreation and Regional Development*, Farnham (UK), Ashgate, 107-122.

Girard S., 2014, « Les ressorts territoriaux de la gestion de l'eau : le cas de la Drôme (1980-2013) », *VertigO*, HS n° 20.

Le Floch S., Candau J., 2001, « Le Marais Breton Loire-Atlantique : la qualification paysagère d'un marais oublié », *L'Espace géographique*, n° 2, pp. 127-139.

Micoud A. 2000, « Entre Loire et Rhône, ou comment des objets naturels peuvent faire du lien », in Peroni M., Micoud A. (dir.), *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 227-239.

Mormont M., 2009, « Globalisations et écologisations des campagnes », *Études rurales*, 1(183), pp. 143-160.

LES AUTEUR-E-S

Vincent Banos

ETBX, Cestas
Irstea
vincent.banos@irstea.fr

Anne Gassiat

ETBX, Cestas
Irstea
anne.gassiat@irstea.fr

Sabine Girard

DTGR, Grenoble
Irstea
sabine.girard@irstea.fr

Alain Gueringer

METAFORT, Clermont-Ferrand
Irstea
alain.gueringer@irstea.fr

Baptiste Hautdidier

ETBX, Cestas
Irstea
baptiste.hautdidier@irstea.fr

Marie Houdart

METAFORT, Clermont-Ferrand
Irstea
marie.houdart@irstea.fr

Sophie Le Floch

ETBX, Cestas
Irstea
sophie.lefloch@irstea.fr

Françoise Vernier

ETBX, Cestas
Irstea
francoise.vernier@irstea.fr